

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 09 JUILLET 2026

Procès-verbal de la séance

Le neuf juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de convocation : 02 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 60

Quorum : 31

Présents (48) : Philippe ARNAL, Bernard BADIN, Christelle BAS, Renée BEAUGELIN, Patrick BLANDIN, Gilles BOURDIER, Nadine BUTTIN, Bisma CARON, Elodie CHAPOT (suppléante), Véronique CLEPIER, Michel CLEYET-MERLE, Frédéric DE GAETANO, Emilie DOUCET, Frédéric DUMOUCHEL, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Elise FAGOT, Roland FAVIER, Chrystelle GERLAND, Jérôme GIBIER, Amandine GROSSELIN, Philippe GUERIN, Julie LARCHER, Ludovic LEPRETRE, Yves MACLET, Joëlle MAGAUD, Maxime MALOSSANE, René MERMET, Cédric MILANI, Mickaël MONIN, Chantal NELATON, Henri PEGOUD, Isabelle PEREZ, Cyndie PICOT, Yoann PLATEL LIANDRAT, Françoise PONCET (suppléante), Pierre-Henri PONTIEUX, Céline REVOL, Michel REYNAUD, Maude SCHWARZ, Jacques SEIGLE, Sabine SEIGLE-VATTE, Véronique SEYCHELLES, Slim SOUABNI, Géraldine STIVAL, Guillaume VALLAT-RABATEL, Daniel VITTE.

Pouvoirs (6) : Maxime DURAND donne pouvoir à Isabelle PEREZ, Delphine HARTMANN donne pouvoir à Yves MACLET, Chantal HUGUET donne pouvoir à Jérôme GIBIER, Pierre PERGET donne pouvoir à Yoann PLATEL LIANDRAT, Isabelle PEYRE donne pouvoir à Cédric MILANI, Guillaume SAGNES donne pouvoir à Maxime MALOSSANE.

Excusés (2) : Cécile AMADE, Corinne MAGNIN.

Sébastien ARNAUD est remplacé par Elodie CHAPOT, suppléante. Nicolas SOLIER est remplacé par Françoise PONCET, suppléante.

Absents (4) : Patrick BELMONT, Monique DERUDDER, Guillaume DREVON, Benjamin GASTALDELLO.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
PROCÈS-VERBAUX.....	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	4
REVUE DE PROJETS	4
DÉLIBÉRATIONS	6
1. Administration générale et ressources	6
Projet de territoire.....	6
Administration générale.....	7
Stratégie financière	11
Ressources Humaines	12
2. Attractivité économique, emploi local et tourisme	13
Développement économique	13
Commerce, artisanat.....	15
3. Agriculture et alimentation	18
Politique agricole	18
4. Aménagement territorial et cadre de vie.....	19
Urbanisme	19
Stratégie foncière	20
Habitat	20
5. Petite enfance, enfance, jeunesse et citoyenneté	21
Parcours familles du territoire.....	21
6. Eau, déchets et résilience du territoire	22
Eau et assainissement	22
7. Transitions territoriales	23
Environnement	23
Mobilités	24
8. Animation et solidarités territoriales.....	24
Equipements aquatiques	24
QUESTIONS DIVERSES.....	25
Questions diverses.....	25
Prochaine réunion du Conseil communautaire	25
Dates des prochaines réunions.....	25

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/la-communaute-de-communes/ses-publications/les-actes-administratifs/conseil-communautaire/>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h38 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir élargé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

48 présents et 6 pouvoirs

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Christelle BAS.

PROCÈS-VERBAUX

Bernard BADIN rappelle que les procès-verbaux des séances du Conseil communautaire des 16 avril 2026 et 30 avril 2026 ont été envoyés par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ces procès-verbaux.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité les procès-verbaux des séances du Conseil communautaire des 16 avril 2026 et 30 avril 2026.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations. Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
18/05/2026	2026-119	Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour les travaux d'entretien et d'aménagement de six Espaces Naturels Sensibles
02/06/2026	2026-120	Renouvellement de l'adhésion à l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)
04/06/2026	2026-121	Vente ou destruction de véhicules de la Communauté de communes
05/06/2026	2026-122	Autorisation de signature de documents liés à la location d'un bien immobilier appartement à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - La Pépinière LE CAP à St Clair de la Tour - Société AMON DAVA
10/06/2026	2026-123	Mise à disposition de parcelles agricoles dans le cadre d'un contrat de prêt d'usage au profit de Monsieur Florian POULET
23/06/2026	2026-124	Demande de subvention à l'Etat pour l'évaluation et la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

REVUE DE PROJETS

Bernard BADIN souhaite faire part de l'actualité de la Communauté de communes.

Les élections du 16 avril ont eu lieu il y a maintenant deux mois et demi.

Il informe que les Maires viennent d'assister, juste avant la réunion, à une visio conférence avec la Préfecture de l'Isère qui sensibilise les élus sur les risques majeurs dus à la canicule. Le Vice-président en charge de la gestion des risques donnera quelques éléments de consignes pour les élus qui ne participaient pas à cette réunion.

Il revient sur les Championnats de France de Cyclisme sur route, où tout le monde a souffert de la canicule. Malgré cette canicule, il présente les chiffres dont tout le monde peut se réjouir : 250 campings-caristes, 1 300 inscrits aux formats de la cycloportive et de la randonnée, 30 000 spectateurs pour encourager les 611 coureurs qui se sont disputés les 6 titres de Champions de France. Il ajoute les 20 heures de direct à la télé avec un retour des audiences sur ces diffusions : pour la diffusion du samedi avec la course Elite femmes : 1,5 million de téléspectateurs, et le dimanche pour les Elites hommes, 1,7 million de téléspectateurs. Il s'agit de la meilleure audience jamais enregistrée. Il y a donc eu un report des spectateurs qui auraient pu venir sur place, et qui ont suivi les courses à la télévision.

Un retour plus complet sera fait, mais l'ambition fixée était de faire connaître le territoire, d'avoir une vitrine exceptionnelle, et cette ambition est totalement remplie. Le souhait était d'avoir un projet fédérateur, cohérent vis-à-vis des compétences portées par la Communauté de communes, un projet porteur d'attractivité et de développement. Le but était d'être reconnu en tant que territoire dynamique, audacieux et à potentiel, notamment pour créer un environnement favorable à la mise en œuvre d'ambitions, tel que le développement économique.

Ce projet a été réellement fédérateur. Les 36 communes ont participé, notamment en mettant à disposition des signaleurs. La collectivité a travaillé avec le COTNI, la Fédération, la Ligue, mais également les partenaires économiques avec plus de 80 signataires de partenariat d'accompagnement. Les partenaires institutionnels ont répondu présents, le Conseil départemental et la Région. Enfin, il y a eu un engouement incroyable d'un réseau de 500 bénévoles.

Bien sûr, on peut toujours faire mieux. Mais pour cela, il aurait peut-être fallu une météo plus clémente, afin d'avoir plus de monde pour découvrir les routes des Vals du Dauphiné et plus de clients chez les commerçants.

M. BADIN a également une pensée pour la personne victime d'un malaise cardiaque pendant la cycloportive. Tout le monde est marqué et solidaire avec la famille. Il s'associe à la douleur de la famille.

M. BADIN retient l'image donnée du territoire et les émotions générées. De très nombreux retours de personnes enthousiastes ont été reçus, mais également des questionnements sur quelle pourrait être la suite, quel héritage peut être donné vis-à-vis de ces championnats et quel prolongement est envisagé. Un temps de réflexion est obligatoire, le temps de tout analyser, mais bien évidemment, cet événement restera un marqueur du territoire pendant longtemps.

Tout le monde a été marqué par la capacité de la collectivité à porter et organiser cet événement, la manière dont il a été porté, c'est à dire de manière très collective. La Fédération a été particulièrement impressionnée par cette dynamique collective, cette envie, cette collaboration et cet état d'esprit.

M. BADIN remercie chaleureusement tous ceux qui ont participé à cette réussite. Il remercie les villes départs : La Tour du Pin et Aoste, et leurs équipes d'élus et d'agents, les partenaires institutionnels et économiques sans qui rien n'aurait été possible. Il adresse également des remerciements appuyés aux élus du territoire et aux bénévoles dans les communes, à ceux du COTNI, qui ont porté l'organisation et la décoration des villages. Il termine par un mot de remerciement aux équipes de la Communauté de communes, car elles ont été incroyables. D'autres partenaires ont été incroyables : les représentants des forces de l'ordre, la gendarmerie, les services de secours du SDIS, la Sous-préfecture car un travail important a été fait au niveau du PC de sécurité.

Désormais, place à ce qui sera notre moteur pour les six années à venir, c'est-à-dire nos actions pour faciliter la vie des habitants du territoire.

Il remercie les élus du bureau qui, depuis leur prise de fonction, ont partagé un important travail de découverte des services, des dossiers, de partage de nouvelles idées avec déjà cinq réunions de bureau communautaire. Cela va permettre une première réflexion pour la mise à jour du projet de territoire qui sera engagée dès la rentrée, et où les élus communautaires seront associés à cette démarche.

Il souligne que même pendant les Championnats de France, les sujets continuaient à avancer et certains ont abouti, avec la réouverture du centre de loisirs de Torchefelon qui a été complètement rénové. Il s'agit de la seconde rénovation de centre de loisirs après celui de Dolomieu il y a deux ans. Cette rénovation a été faite dans le respect du calendrier et du budget défini.

Il y a en cours les analyses du projet de réhabilitation extension du Siège par les trois cabinets d'architecture qui ont travaillé sur l'ambition d'améliorer les services au public. Il rappelle les objectifs fixés avec la rationalisation des équipements et l'efficacité des équipes, l'amélioration du service à la population avec les conditions d'accueil dans les France Services. Il s'agit aussi de faire de ce siège un lieu de vie institutionnel qui soit un marqueur de l'activité du territoire pour affirmer le positionnement de la collectivité dans le Nord-Isère et le fait que nous accueillons une ville Sous-préfecture.

Les travaux se poursuivent avec les villes centres des Abrets en Dauphiné, Pont de Beauvoisin et La Tour du Pin, mais également avec d'autres communes, en particulier lorsqu'il faut discuter des quartiers gares, de la réhabilitation du patrimoine, des services au public ou des installations d'entreprises.

De plus, les élus ont eu l'occasion de se réunir dans le cadre d'un premier séminaire sur les enjeux du PLUI-H, à destination des élus des communes et en anticipation du travail à conduire en matière d'aménagement et d'urbanisme, en lien avec le SCOT Nord-Isère.

Bernard BADIN termine en précisant que ces deux mois et demi ont été particulièrement dynamiques et vont permettre d'ouvrir une nouvelle séquence dès la rentrée avec des projets très concrets pour lesquels les élus vont se mettre d'accord au niveau de la mise à jour du projet de territoire.

DÉLIBÉRATIONS

1. Administration générale et ressources

Projet de territoire

Projet de délibération 1.1 : Débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- se prononcer en faveur de l'élaboration d'un pacte de gouvernance pour la durée du mandat 2026-2032.
- prendre acte de son adoption dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Administration générale

Projet de délibération 1.2 : Désignation des délégués de la Communauté de communes au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-alimentaires

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- décider de ne pas procéder au scrutin secret.
- désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, pour représenter la Communauté de communes au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-alimentaires.

Délégués titulaires :

1. Philippe GUERIN (St Didier de la Tour)
2. Céline REVOL (Romagnieu)
3. Henri PEGOUD (Pressins)

Délégués suppléants :

1. Chantal HUGUET (Granieu)
2. Jean-Baptiste VILLETON (Chélieu)
3. David RIVIERE (Val de Virieu)

En application du CGCT, il soumet la proposition de ne pas procéder au vote à bulletin secret. Les élus approuvent à l'unanimité le fait de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour l'ensemble des délibérations relatives aux désignations de délégués.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.3 : Désignation des délégués de la Communauté de communes au sein du Pôle Agroalimentaire de l'Isère

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de désigner un délégué titulaire pour représenter la Communauté de communes au sein du Pôle Agroalimentaire de l'Isère.

Délégué titulaire :

1. Philippe GUERIN (St Didier de la Tour)

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.4 : Désignation des délégués de la Communauté de communes au sein de l'AGEDEN

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de désigner un délégué titulaire pour représenter la Communauté de communes au sein de l'AGEDEN.

Délégué titulaire :

1. Bernard BADIN (Torchefelon)

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.5 : Désignation des délégués de la Communauté de communes au sein de la SAS Plan'Et Soleil

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de désigner un délégué titulaire pour représenter la Communauté de communes au sein de la SAS Plan'Et Soleil.

Délégué titulaire :

1. Gilles BOURDIER (Val de Virieu)

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.6 : Désignation des délégués de la Communauté de communes au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre (CLE du SAGE de la Bourbre)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de désigner deux délégués titulaires pour représenter la Communauté de communes au sein de la CLE du SAGE de la Bourbre.

Délégués titulaires :

1. Patrick BLANDIN (St Clair de la Tour)
2. Maxime MALOSSANE (Cessieu)

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.7 : Désignation des délégués de la Communauté de communes au sein d'Initiative Nord-Isère (INI)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein d'Initiative Nord-Isère (INI).

Délégué titulaire :

1. Philippe GUERIN (St Didier de la Tour)

Délégué suppléant :

1. Céline REVOL (Romagnieu)

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.8 : Désignation des délégués de la Communauté de communes au sein de Soliha Isère Savoie

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de désigner un délégué titulaire pour représenter la Communauté de communes au sein de Soliha Isère Savoie.

Délégué titulaire :

1. Vincent DURAND (La Tour du Pin)

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.9 : Désignation des délégués de la Communauté de communes au sein de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 38)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de désigner un délégué titulaire pour représenter la Communauté de communes au sein de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 38).

Délégué titulaire :

1. Vincent DURAND (La Tour du Pin)

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.10 : Désignation des délégués de la Communauté de communes au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de La Tour du Pin

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de désigner un délégué titulaire pour représenter la Communauté de communes au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de La Tour du Pin.

Délégué titulaire :

1. Yves MACLET (Dolomieu)

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.11 : Désignation des délégués de la Communauté de communes au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Yves Touraine de Pont de Beauvoisin

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de désigner un délégué titulaire pour représenter la Communauté de communes au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Yves Touraine de Pont de Beauvoisin.

Délégué titulaire :

1. Bernard BADIN (Torcheffelon)

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.12 : Composition des Commissions communautaires

Bernard BADIN présente le projet de délibération. La liste des élus composant chacune des onze Commissions communautaires est projetée à l'assemblée.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'arrêter la liste des noms, sur proposition de chaque commune, des membres titulaires pour chacune des onze Commissions communautaires.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Stratégie financière

Projet de délibération 1.13 : Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose au Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Isère la liste des membres titulaires et suppléants présentée dans la délibération pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.14 : Approbation du Règlement budgétaire et financier pour la période 2026-2032 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le Règlement budgétaire et financier pour la période 2026-2032, tel qu'annexé à la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.15 : Décision modificative n°01/2026 - Budget général et Budget annexe du service de l'Eau

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la Décision Modificative n°01/2026 du Budget général et du Budget annexe du service de l'Eau.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Ressources Humaines

Projet de délibération 1.16 : Créations de postes - juillet 2026

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de créer les postes présentés dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.17 : Créations de postes non permanents pour les services de la Direction générale adjointe Vie locale

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de créer les postes présentés dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.18 : Plan égalité femmes/hommes pour la période 2026-2029 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le plan égalité femmes/hommes pour la période 2026-2029 tel que présenté en annexe de la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.19 : Droit à la formation des élus

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les modalités d'exercice du droit à la formation des élus communautaires telles que définies dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

2. Attractivité économique, emploi local et tourisme

Développement économique

Projet de délibération 2.1 : Cession d'un foncier aux entreprises « BOLDROCCHI FRANCE » et « FANS SERVICE » sur la ZA La Corderie à St Clair de la Tour (avec pièces jointes)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la cession d'un foncier d'environ 2 000 m², issu de la parcelle AC 253 pour partie, sur la commune de St Clair de la Tour, aux entreprises « BOLDROCCHI FRANCE » et « FANS SERVICES », représentées par Monsieur Emmanuel EGLAINE, Directeur Général, et par Monsieur Marc VARILLE, Directeur Général, ou à toute société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 60€ HT/m², et ce afin d'y construire un bâtiment d'environ 1 130 m², conformément au projet validé par les élus communautaires.
- de dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires.
- de dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.
- de dire que la promesse de vente sera signée dans les 3 mois suivants la réception de la présente délibération devenue exécutoire.
- de dire que les travaux de construction devront démarrer dans les 6 mois suivant l'obtention du permis de construire purgé de tout recours.
- de préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Chrystelle GERLAND ne prend pas part au vote, élue intéressée à l'affaire

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.2 : Modification de la délibération n°2022-199 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise SBI sur la ZA de Clermont à Pont de Beauvoisin, phasage des acquisitions (avec pièces jointes)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la modification de la délibération n°2022-199 du 29 septembre 2022 et donc au projet de l'entreprise SBI / Impact Promotion, tenant compte d'un phasage dans l'acquisition et la construction de leur programme sur la ZA de Clermont, soit :

- la cession d'un foncier d'environ 5 000 m², issu de la parcelle B626 pour partie, sur la commune de Pont de Beauvoisin, à l'entreprise SBI / Impact Promotion, représentée par Monsieur Raphaël BRET, Directeur, ou à toute société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 35€ HT/m², et ce afin d'y construire 2 bâtiments d'environ 2 300 m², correspondant à la phase 1 du PC n° 38315 25 0003 du 2 septembre 2025,
- la cession d'un foncier d'environ 5 000 m², issu de la parcelle B626 pour partie, sur la commune de Pont de Beauvoisin, à l'entreprise SBI / Impact Promotion, représentée par Monsieur Raphaël BRET, Directeur, ou à toute société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 35€ HT/m², et ce afin d'y construire 2 bâtiments d'environ 2 600 m², correspondant à la phase 2 du PC n° 38315 25 0003 du 2 septembre 2025, dans un délai de 2 ans suivant la signature de l'acte authentique de la phase 1.
- de dire que la vente est conditionnée par la validité du permis de construire n° 38315 25 0003 du 2 septembre 2025.
- de dire que la vente du foncier de la phase 1 n'est pas conditionnée par l'obtention d'un prêt bancaire, puisque l'entreprise SBI / Impact Promotion souhaite acquérir le foncier et construire sur leurs fonds propres.
- de dire que la vente du foncier de la phase 2 sera conditionnée par la validité du permis de construire n° 38315 25 0003 du 2 septembre 2025, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.
- de dire qu'en cas de non-signature de l'acte authentique de cession du foncier de la phase 2, dans le délai de 2 ans suivant l'acte authentique de la phase 1, le foncier sera remis à la commercialisation par la collectivité, propriétaire.
- de dire que l'acte authentique de vente pour la phase 1 sera signé dans les 3 mois suivants la réception de la présente délibération devenue exécutoire.
- de dire que la promesse de vente pour la phase 2 sera signée dans les 3 mois suivants la réception de la présente délibération devenue exécutoire.
- de dire que les travaux de construction de la phase 1 devront démarrer dans les 6 mois suivant la réception de la présente délibération devenue exécutoire.
- de dire que les travaux de construction de la phase 2 devront démarrer dans les 6 mois suivant la signature de l'acte authentique du foncier de la phase 2.
- de préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Bernard BADIN rappelle le soutien de la commune de Pont de Beauvoisin, le maire avait rappelé toute l'importance qu'il apportait à l'aménagement de la Zone de Clermont.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.3 : Modification de la délibération n°2025-118 du 22 mai 2025 relative à la cession du bâtiment Entreprendre 2 à la société RVB sur la ZA de Rochetoirin, changement du prix de cession (avec pièces jointes)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

Michel CLEYET-MERLE demande le prix unitaire au m² pour cette cession, comme présenté dans les délibérations précédentes.

Philippe GUERIN répond que sur les deux précédentes délibérations, il s'agissait d'un terrain nu, alors qu'ici un bâtiment est vendu. Il indique donc que c'est un coût global, foncier et bâtiment.

Bernard BADIN ajoute qu'il s'agit d'un bâtiment relativement ancien qui nécessite probablement des travaux importants de remise à niveau. C'était donc une bonne décision pour l'entreprise qui souhaitait être propriétaire des murs et pour la collectivité d'opérer cette cession. Ce sujet de dépollution n'était pas identifié et des discussions ont eu lieu avec l'entreprise pour cette prise en charge du coût.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la modification de la délibération n°2025-118 du 22 mai 2025 et donc du projet de l'entreprise RVB, en tenant compte de l'état des sols, d'approuver la cession d'un foncier d'environ 3 892 m² et du bâtiment d'environ 1 165 m² nommé Entreprendre 2, situé 19 impasse Gutenberg dans la ZA de Rochetoirin, à la société RVB, représentée par Monsieur LOUART, Président, ou toute personne physique ou morale se substituant, au prix de 758 640 €.
- d'approuver la modification de la délibération n°2025-118 du 22 mai 2025 et donc du projet de l'entreprise RVB sur la construction d'une extension du bâtiment existant, inférieure à 1 000 m², qui sera en conformité avec les règlements d'urbanisme en vigueur.
- de dire que la vente ne sera plus conditionnée par la délivrance d'un permis de construire pour le projet d'extension.
- de dire que la vente sera conditionnée par l'obtention d'un prêt bancaire.
- de dire que dans l'acte de vente sera inscrit une clause de parfaite information et d'exonération de responsabilité relative à l'état du sol.
- de préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Commerce, artisanat

Céline REVOL rappelle le dispositif de versement des aides présenté par la Région. Les Vals du Dauphiné, sous forme de convention, viennent en soutien à la Région dans le financement. Ces aides s'adressent principalement aux petits commerces, avec moins de 10 salariés, qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros, une surface de vente ou commerciale inférieure à 150 m², et sont à jour de leurs cotisations sociales. Le montant des dépenses est plafonné à 50 000 €. L'aide des VDD peut aller jusqu'à 10 % et l'aide de la Région 20 %.

Projet de délibération 2.4 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SAS BEAULAVOIR (avec pièce jointe)

Céline REVOL présente le projet de délibération.

Bernard BADIN ajoute que cela démontre l'importance que les VDD attachent aux commerces de proximité, et à la revitalisation des centres villes.

C'est pourquoi c'était une volonté d'avoir au sein du Bureau communautaire, une personne dédiée à l'accompagnement du commerce de proximité.

Ces accompagnements financiers peuvent être un stimulateur de développement et d'accompagnement de ces commerces de proximité.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de 5 000 € de la subvention allouée à la SAS BEAULAVOIR, représentée par Madame Amélie HENDERYCKSEN et Monsieur Alexis CHAPEL, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.5 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : EURL LA CANTINE D'EMILIE (avec pièce jointe)

Céline REVOL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de 3 274,26€ de la subvention allouée à l'EURL LA CANTINE D'EMILIE représentée par Madame Emilie CAILLOT, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.6 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : EURL CLINIC LASER (avec pièce jointe)

Céline REVOL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de 4 800 € de la subvention allouée à l'EURL CLINIC LASER représentée par Madame Manel TRABELSI, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.7 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : EURL LE CYGNE BLANC (avec pièce jointe)

Céline REVOL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de 5 000 € de la subvention allouée à l'EURL LE CYGNE BLANC représentée par Madame Wanda SIMONUTTI, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.8 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL A.L.B.F – MAISON BOUSQUET (avec pièce jointe)

Céline REVOL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de 2 269,97€ de la subvention allouée à la SARL A.L.B.F représentée par Monsieur Luc BOUSQUET, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	1 (Amandine Grosselin)

Projet de délibération 2.9 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL LES DELICES D'ALYSSA (avec pièce jointe)

Céline REVOL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de 5 000 € de la subvention allouée à la SARL LES DELICES D'ALYSSA représentée par Madame Sandra TOUIL, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.10 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL LA GUINGUETTE RPCJ (avec pièce jointe)

Céline REVOL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de 5 000 € de la subvention allouée à la SARL LA GUINGUETTE RPCJ représentée par Monsieur Corentin REY, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.11 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : EI SALMA BULENT « WARM UP » (avec pièce jointe)

Céline REVOL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant 1 025 € de la subvention allouée à l'Entreprise Individuelle SALMA Bulent « WARM UP », dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

3. Agriculture et alimentation

Politique agricole

Philippe GUERIN rappelle les grands axes du Plan Alimentaire Territorial (PAT) : il s'agit de bien manger, conforter l'alimentation locale, de permettre aux agriculteurs de créer de la valeur ajoutée, et de structurer les filières.

La convention avec la Région, comme présentée précédemment par Céline REVOL, a été élargie pour verser des aides économiques aux agriculteurs avec des projets économiques ou de développement de leur exploitation.

Projet de délibération 3.1 : Versement de subvention AgriVals au GAEC Le Soufflage (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de la subvention AgriVals allouée au GAEC Le Soufflage dans le cadre de l'aide au développement des entreprises agricoles.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.2 : Attribution d'une subvention à Ecout'Agri38 (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le versement d'une subvention de 1 000 € pour l'année 2026 au profit de l'Association Ecout'Agri38.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

4. Aménagement territorial et cadre de vie

Urbanisme

Projet de délibération 4.1 : Avenant n°1 à la convention relative au fonctionnement et au financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme des Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Renée BEAUGELIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le contenu de l'avenant n°1 à la convention relative au fonctionnement et au financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme des Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.2 : Avenant n°1 à la convention de veille et de stratégie foncière entre la commune de Saint André le Gaz, l'établissement public foncier (EPORA) et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Renée BEAUGELIN présente le projet de délibération.

Bernard BADIN ajoute que le site industriel important de KNAUF a cessé son activité. Ce site, même s'il appartient toujours à l'entreprise KNAUF, est libre de toute activité. Il y a un enjeu stratégique pour l'aménagement du quartier gare de St André le Gaz. C'est un nœud ferroviaire, et il est important de garder le contrôle nécessaire de ce site. Pour cela, il faut se faire aider par l'EPORA et ainsi anticiper la maîtrise du foncier de cette entreprise.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le contenu de l'avenant n°1 à la convention de veille et de stratégie foncière entre l'EPORA, la Commune de Saint André le Gaz et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.3 : Renouvellement de la convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Isère (CAUE) dans le cadre des permanences de l'architecte conseil sur le territoire des Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

Renée BEAUGELIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver le renouvellement de la convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Isère (CAUE) dans le cadre des permanences de l'architecte conseil sur le territoire des Vals du Dauphiné.

- d'approuver le contenu de la convention de consultance architecturale.
- d'approuver le contenu du contrat de mission de l'Architecte-Conseiller.
- d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, le contrat de mission avec l'Architecte-Conseiller du CAUE de l'Isère pour mettre en œuvre l'objet de ladite délibération.
- d'autoriser le Président à solliciter la subvention pour la prestation de consultance architecturale.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Stratégie foncière

Projet de délibération 4.4 : Acquisition des parcelles section AD n°29, n°30 et n°166 sises 406 rue Pasteur l'OAP Quartier Gare à St André le Gaz (avec pièces jointes)

Guillaume VALLAT-RABATEL présente le projet de délibération.

Bernard BADIN ajoute qu'il s'agit d'une acquisition stratégique pour des enjeux de mobilité, puis autour de l'aménagement à imaginer autour de ce quartier. Cela vient en complément de la thématique de KNAUF évoquée précédemment. Le travail a été fait en parfaite intelligence avec les élus de St André le Gaz. Il les remercie d'avoir exercé leur droit de préemption au service de la Communauté de communes. Ce projet s'intègre parfaitement dans la stratégie globale de développement.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section AD 29, AD 30 et AD 166 sises rue Pasteur à Saint André le Gaz d'une surface totale de 8 213 m² sur la commune de Saint André le Gaz, pour un montant total de 299 000 € majoré des frais supportés par la commune de Saint André le Gaz lors de l'acquisition. Les frais de notaires incombant à l'acte d'acquisition seront à la charge de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, et d'intégrer ces parcelles au domaine privé des propriétés publiques de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Habitat

Projet de délibération 4.5 : Subvention pour la réhabilitation de 8 logements sociaux – Résidences Les Cigognes-Les Mésanges à Cessieu – Alpes Isère Habitat (avec pièces jointes)

Vincent DURAND informe que les réhabilitations et rénovations s'inscrivent dans les actions du PLH (Plan Local pour l'Habitat) qui va jusqu'en 2027. Il rappelle quelques chiffres : depuis 2021, 474 logements ont bénéficié d'aides de la Communauté de communes pour une réhabilitation (en comptant ceux de Cessieu). Cela concerne les communes de La Tour du Pin (avec plusieurs programmes importants), Les Abrets en Dauphiné, Chimilin, Granieu, Biol, Belmont, Dolomieu.

Ce sont les bailleurs sociaux qui engagent les rénovations. Il y a eu un engouement, notamment avec la modification de la qualification énergétique au niveau du logement.

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant maximal total de 24 000 € à l'établissement public Alpes Isère Habitat pour la réhabilitation de 8 logements sociaux pour les résidences Les Cigognes et Les Mésanges à Cessieu. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

Daniel VITTE ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.6 : Subvention pour la réhabilitation de 12 logements sociaux – Résidence La Croix de Pierre à Cessieu – Alpes Isère Habitat (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant maximal total de 36 000 € à l'établissement public Alpes Isère Habitat pour la réhabilitation de 12 logements sociaux pour la Résidence La Croix de Pierre à Cessieu. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

Daniel VITTE ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.

VOTE	Nombre de voix
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

5. Petite enfance, enfance, jeunesse et citoyenneté

Parcours familles du territoire

Projet de délibération 5.1 : Convention de partenariat avec l'association Label Vie dans le cadre de la démarche de labellisation des Crèches et du Relais Petite Enfance (avec pièce jointe)

Bernard BADIN précise que cette délibération illustre la volonté de travailler aussi sur la qualité du service rendu aux habitants, avec cette certification.

Jérôme GIBIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- valider l'entrée dans la démarche de labellisation de nos crèches en gestion directe ainsi que du Relais Petite Enfance.

- valider la convention de partenariat entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et l'association Label Vie.
- approuver le montant de la démarche d'un montant de 19 386 € sur trois ans.
- approuver l'adhésion à l'association Label Vie d'un montant de 3 960 € sur trois ans.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

6. Eau, déchets et résilience du territoire

Eau et assainissement

Patrick BLANDIN revient sur la réunion où tous les maires de l'Isère ont été conviés avec la Préfète de l'Isère au sujet des difficultés dans le Département, notamment au regard de la canicule, de la sécheresse et du risque incendie.

Après avoir fait un état de la situation avec tous les services préfectoraux, la Préfète a décidé d'interdire tous les feux d'artifices à compter de ce jour pour une durée indéterminée. Les maires peuvent donc communiquer aux services et associations cette interdiction, également dans le cadre de la fête nationale.

Elle a rappelé que les maires doivent étudier les conditions dans lesquelles sont organisées les manifestations dans les communes. Elle insiste sur les dispositifs prévisionnels de secours à mettre en place. Cela concerne notamment les événements avec plus de 1 500 personnes. En dessous de cette jauge, il y a aussi nécessité de déployer des secouristes.

M. BLANDIN ajoute rester à l'écoute des maires pour les guider sur les dispositifs à mettre en place. Elle a également rappelé qu'il est de la compétence du maire d'autoriser ou non l'organisation de manifestations sur sa commune.

Compte tenu du niveau des nappes phréatiques et des sources, des arrêtés vont être pris sur des restrictions d'eau, en fonction de la situation des nappes sur chaque territoire.

Elle va également réglementer les travaux agricoles dans les champs sur certaines cultures pour éviter les départs de feu liés aux moissons.

Les arrêtés vont être très prochainement publiés.

Projet de délibération 6.1 : Délégation de signature des servitudes pour passage en domaine privé de canalisations d'eau potable ou d'assainissement collectif

Patrick BLANDIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le Président ou, par délégation, le Vice-président en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement, des déchets et de la prévention des risques, à signer tous les actes administratifs, conventions de servitude et actes de cession amiable avec les propriétaires des parcelles concernées.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 6.2 : Adoption d'un modèle de convention de réalisation de travaux d'eau et d'assainissement en domaine privé (avec pièces jointes)

Patrick BLANDIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver le modèle de convention de réalisation de travaux en domaine privé, joint en annexe de la délibération.
- d'approuver le modèle de procès-verbal de réception de travaux en domaine privé, joint en annexe de la délibération.
- d'autoriser le Président ou, par délégation, le Vice-président en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement, des déchets et de la prévention des risques à signer les conventions et les procès-verbaux de réception de travaux en domaine privé.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

7. Transitions territoriales

Environnement

Projet de délibération 7.1 : Inscription au réseau des Espaces Naturels Sensibles isérois des sites de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné : Convention de labellisation avec le Département de l'Isère (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les termes de la convention SPN-2025-012 d'intégration des sites Tourbière de Pré Maudit (SL106), Zone humide des Fontaines et Ruisseau du Pissoud (SL127) et Marais de la Tour (SL203) comme ENS à vocation patrimoniale et des sites Etang des Nénuphars (SL017), Etang de Malseroud (SL153) et Etang Malin (SL 289) comme des ENS « Cœur de réseau » au réseau des ENS du Département de l'Isère.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 7.2 : Inscription au réseau des Espaces Naturels Sensibles isérois des sites de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné : Convention de protection foncière avec le Département de l'Isère (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les termes de la convention SPN-2025-013 d'intégration des sites Marais et tourbières de la rivière Bièvre (SL098), Etang de la Feuillée (SL105), Tourbière de Clandon (SL115), Lac de Saint-Félix (SL128), Marais de Reculfort (SL204) et Marais du Pont du Gua (SL248) au réseau des ENS du Département de l'Isère avec le statut « site de protection foncière ».

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Mobilités

Projet de délibération 7.3 : Convention d'attribution de subvention à la commune de Pont de Beauvoisin dans le cadre de de l'Appel à Projet Mobilités (avec pièce jointe)

Maxime MALOSSANE présente le projet de délibération.

Bernard BADIN rappelle que les projets sont lancés en début de mandat. Il est possible d'obtenir des subventions à hauteur de 80% dans ce dispositif qui est bien doté. Il ne faut donc pas hésiter, cela développera le réseau de mobilités douces, pistes cyclables et voies vertes.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention d'attribution de subvention entre la commune de Pont de Beauvoisin et la Communauté de communes pour la réalisation d'une voie verte.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

8. Animation et solidarités territoriales

Equipements aquatiques

Projet de délibération 8.1 : Modification des règlements intérieurs des centres aquatiques intercommunaux (avec pièces jointes)

Frédéric DE GAETANO présente le projet de délibération.

Bernard BADIN ajoute qu'un important travail a été fait pour améliorer le taux de disponibilité des piscines. Des travaux ont été engagés. Les équipes ont été renforcées pour assurer un bon fonctionnement de ces services, avec parfois des difficultés de recrutement. Ils sont également attentifs au bon usage de ces équipements, qui ne sont pas à l'abri d'incivilités. Ils sont très attentifs aux situations auxquelles doivent faire face les équipes au sein des établissements. Il était nécessaire d'adapter les règlements intérieurs pour avoir une certaine rigueur dans la gestion de ces incivilités.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la modification des règlements intérieurs des centres aquatiques intercommunaux.

VOTE	Nombre de voix
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Bernard BADIN demande s'il y a des questions diverses.
Aucune question n'est posée.

Il rappelle la nécessité d'activer les adresses mails @valsdu Dauphiné.fr pour les titulaires et les suppléants, car c'est sur cette adresse mail que les élus recevront les différentes convocations.

Le tableau des dates des prochaines réunions est projeté à l'assemblée :

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 24 septembre 2026 à 18h30

Dates des prochaines réunions

COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Administration générale et ressources	Lundi 7 septembre	18h30	Siège - Salle du Conseil
Transitions territoriales	Lundi 14 septembre	18h00 à confirmer	A déterminer
Aménagement territorial et cadre de vie	Mardi 15 septembre	18h00	Siège - Salle du Conseil
Agriculture et alimentation	Jeudi 24 septembre	10h00	Chimilin – visite de la Ferme des Ninetteries
AUTRES			
Conférence des Maires	Jeudi 17 septembre	18h30	Siège - Salle du Conseil

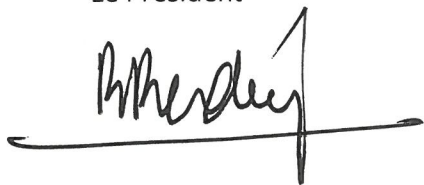
Bernard BADIN rappelle que la Fête du Miron se tient à La Tour du Pin du 10 au 12 juillet.

La séance est levée à 21h08.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 24 SEP. 2026

Publié le 01 OCT. 2026

Le Président

A black ink signature of Bernard BADIN, featuring a stylized 'B' and 'A' followed by a long horizontal stroke.

Bernard BADIN

La secrétaire de séance

A blue ink signature of Christelle BAS, consisting of a large, sweeping 'C' followed by a horizontal line.

Christelle BAS